## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé				
Département(s)	DECS	Date	20 juin 2025	
Numéro	25.144	Heure	00h09	

## Auteur-e(-s): Groupes socialiste et VertPOP

Titre: Salaire minimum: quel bilan et quel soutien face aux attaques au Parlement fédéral?

## Contenu:

Le 28 juin 2011, le peuple neuchâtelois a accepté à 54,64% l'introduction d'un salaire minimum cantonal dans la constitution neuchâteloise.

L'application du salaire minimum entré en vigueur en 2017 semble se faire de manière harmonieuse et bien acceptée par les partenaires sociaux, comme cela est relevé à plusieurs reprises dans les rapports annuels de la commission tripartite « salaire minimum ».

Toutefois, la motion 20.4738, déposée par le conseiller aux États du Centre Erich Ettlin et soutenue par la droite du Parlement, a été acceptée dans un premier débat par les deux Chambres fédérales. Celle-ci demande tout bonnement que la volonté populaire en matière de salaire minimum ne puisse plus être appliquée dans le canton de Neuchâtel. Elle fait désormais l'objet d'un projet de loi du Conseil fédéral, bien que celui-ci s'y soit opposé sur le fond.

Le Conseil national a accepté ce projet de loi le 17 juin. Le Conseil des États se saisira du sujet lors de sa prochaine session. Il paraît dès lors essentiel que la voix de notre canton puisse se faire entendre avant une prise de position définitive.

Les groupes socialiste et VertPOP considèrent qu'il s'agit d'une attaque à la fois aux principes démocratiques et au fédéralisme. Nous demandons dès lors au Conseil d'État de faire entendre sa position sur les éléments suivants :

- Avec près de sept ans de recul, quels sont aujourd'hui les éléments principaux du bilan de l'application du salaire minimum dans le canton de Neuchâtel ? Quels impacts sont identifiés, tant par le gouvernement que dans le cadre de ses échanges avec les partenaires sociaux, sur l'économie neuchâteloise et les conditions de travail ?
- Quels seraient les risques et complications identifiés au niveau cantonal en lien avec la mise en œuvre de la proposition de faire primer les conventions collectives de travail (CCT) étendues sur le droit cantonal ?
- Dans quels secteurs et pour quels types d'emplois des risques d'une baisse de salaire sont-ils identifiés ?
- Quelle est la position du Conseil d'État quant aux débats en cours à ce niveau sur le plan fédéral ? Peut-il réaffirmer son soutien aux dispositions votées par le peuple neuchâtelois en 2011 ?

<b>Développement</b> (commentaire aux question	ns):
--	------

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :					
Antoine de Montmollin					
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :			
Julien Gressot	Cloé Dutoit	Romain Dubois			
Sarah Blum	Misha Müller	Fabienne Robert-Nicoud			
Alina Oppikofer	Sarah Bertschi	Eric Flury			

Christine Ammann Tschopp	Hugo Clémence	Nathalie Ljuslin
Laetitia Mauerhofer	Patricia Sörensen	Joëlle Eymann
Christian Mermet	Pauline Schneider	Baptiste Hunkeler
Amina Chouiter Djebaili	Marius Hofer	Emma Gossin
Emil Margot	Mathias Gautschi	Nicolas de Pury
Armin Kapetanovic	Aurélie Gressot	Barbara Blanc
Olivier Beroud	Brigitte Neuhaus	Catherine Loetscher
Cédric Dupraz	Céline Barrelet	Céline Dupraz
Diane Skartsounis	Emile Blant	Lara Zender
Marina Schneeberger	Monique Erard	Richard Gigon
Niel Smith	Patrick Erard	François Perret
Stéphanie Skartsounis	Yves Pessina	Laurence Castillon
Sandrine Chauvy		